



Le ranch du bonheur

Conditions générales de vente

1. Réservations

• **Balades et randonnées à la journée :**

L'inscription se fait directement par téléphone ou sur notre site internet. A partir de 4 personnes un acompte de 30% du montant total de la prestation vous sera demandé.

• **Séjours équestres :**

L'inscription se fait directement par téléphone ou sur notre site internet en téléchargeant la fiche d'inscription au format PDF. L'inscription à la randonnée est effective à partir de l'encaissement de l'acompte (30% du montant).

Le solde doit être réglé impérativement 15 jours avant la date de départ, sans rappel de notre part. Le non paiement du solde est considéré comme une annulation.

2. Modifications/ annulations

Toute annulation ou modification de votre séjour doit nous être confirmée par écrit (mail ou courrier).

• **Balades et randonnées à la journée :**

ANNULATION : Si vous souhaitez définitivement annuler votre randonnée, le montant de la prestation reste acquise.

MODIFICATION : Si vous souhaitez modifier vos dates et participer à une autre randonnée : Pas de frais.

Vous avez également la possibilité de transformer la prestation payée en bon cadeau non nominatif.

• **Séjours équestres :**

ANNULATION : Montant des frais

- Jusqu'à 61 jours avant le départ : pas de frais
- De 60 à 30 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 25% du montant total de la randonnée.
- De 29 à 15 jours avant le départ: indemnité d'annulation de 75% du montant total de la randonnée.
- Moins de 15 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 100% du prix de la randonnée.

MODIFICATION: Si vous souhaitez modifier vos dates et participer à une autre randonnée:

- Jusqu'à 30 jours avant le départ : pas de frais supplémentaire.
- De 30 jours avant le départ jusqu'à la veille du départ, pas de frais supplémentaire sauf si: nous sommes complet et vous avez empêché la réservation d'autres personnes sur la randonnée ou que nous avons dû réserver des prestations non remboursables (hébergement, restauration...) notamment sur les randonnées itinérantes. Une indemnité de 150 € vous sera alors demandé.

3. Paiement

Pour toutes activités équestre séjours et randonnées:

Mode de paiement acceptés :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de "Le ranch du bonheur"
- Carte bancaire (règlement via notre site www.leranchdubonheur.com ou règlement sur place)
- Virement
- Chèque vacances

Nos prix comprennent :

- La location de l'équidé
- L'hébergement en pension complète (séjours)
- L'encadrement par un ATE pour les balades et un animateur pour les activités enfants
- Le prêt d'un casque

Nos prix ne comprennent pas :

- La licence fédérale d'équitation ou carte vacance
- Les transferts
- Les options et suppléments

En cas de retard de plus d'1h ou d'abandon de votre part au cours de la prestation, aucun remboursement de notre part n'est envisageable.

Nous nous réservons le droit d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. Dans ce cas nous proposerons au participant une autre date. Si aucune date ne convient, le participant se verra intégralement remboursé des sommes versées, mais ne pourra en aucun cas prétendre à une indemnité.

4. Bon cadeau

Toutes nos prestations peuvent être offertes sous forme de bon cadeau.

Pour offrir un bon cadeau il faut réserver via notre site internet www.leranchdubonheur.com et régler la totalité de la somme. Le bon cadeau d'une validité d'1 an sera alors envoyé par mail ou voie postale. Il n'est pas nominatif et peut changer de bénéficiaire.

Aucun remboursement ne sera effectué si le bénéficiaire n'utilise pas son bon cadeau ou si la date de validité du bon est dépassée.

5. Port du casque

Le port du casque est obligatoire pour toute activités équestres. Néanmoins, les personnes majeures, qui tout en étant conscientes des risques encourus, ne souhaitant pas porter de casque doivent signer une décharge.

6. Cavaliers mineurs

Il est demandé au(x) représentant(s) légal(aux) de fournir une fiche de renseignements.

7. Assurance

L'établissement est assuré en RC auprès du cabinet PEZANT. Le ranch du bonheur ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle du participant. Les cavaliers devront être titulaires de leur propre assurance en responsabilité civile. Au delà de 07 jours de randonnée, le participant devra être titulaires de la licence de la Fédération française d'Equitation qui pourra être délivrée sur place au début de l'activité.

8. Facture

Une facture sera délivrée aux participants sur simple demande

9. Droit à l'image

Le ranch du bonheur se réserve le droit d'utiliser les images pour la promotion de nos séjours. Si vous ou vos enfants ne souhaitez pas apparaître nous en informer par écrit dès l'inscription.